

WATER POLO



Règlements et programmes sportifs water-polo, saison 2026-2027

Préambule et principes réglementaire	
Pratique des seniors	
Championnat de Bourgogne Franche Comté	
Coupe de la Fédération, phase de Ligue	
Pratique féminine	
Pratique et formation des jeunes joueurs	
Regroupements régionaux interclubs	
Préparation d'une équipe régionale U12 ou U14 pour 2028	
Règlement financier du water-polo	



Préambule

Les présents règlements organisent la pratique du water-polo en Bourgogne Franche-Comté pour ce qui concerne les activités compétitives et pré compétitives, avec comme perspective stable la structuration des clubs et l'élévation du niveau sportif.

Ils ambitionnent d'offrir à chaque club et chaque licencié la forme de water-polo dont il a besoin à ce premier échelon. Les jeunes licenciés les plus investis et talentueux, qui existent en BFC comme ailleurs, doivent en particulier trouver dans le programme régional les conditions de leurs progrès vers le niveau fédéral.

Principes réglementaires

Afin de maintenir la cohérence et la dynamique régionale, l'autorisation de participation à un championnat interclubs seniors hors région est soumise à la participation régulière au championnat régional BFC.

Sauf exception temporaire et motivée, les dispositions des présents règlements sont conformes aux règles du Jeu (World Aquatics) ou aux règlements sportifs fédéraux.

Tout cas non prévu sera étudié par la commission régionale.

La pratique des seniors est compétitive ou de loisirs selon le rythme d'entraînement des pratiquants.

Championnat de Bourgogne Franche-Comté de water-polo

1. Dénomination de l'épreuve :

« Championnat de Bourgogne Franche-Comté de water-polo »

Le club vainqueur est déclaré « Champion de Bourgogne Franche-Comté 2027 de water-polo »

2. Conditions d'accès :

Qualification sportive des équipes: aucune

Tout club de Bourgogne Franche-Comté affilié à la FFN peut engager librement une équipe au Championnat Régional de water-polo, 1^{er} niveau de pratique compétitive des seniors.

2.1 L'engagement d'une équipe vaut acceptation de l'intégralité des termes du présent règlement.

2.2 Le championnat de Bourgogne Franche-Comté est une épreuve mixte auquel l'accès est réservé aux licences « compétitions water-polo » et soumis aux dispositions prévues aux règlements sportifs fédéraux du water-polo : catégories d'âge et sur classement. Sont désignés « joueurs » ci-après les participants femmes et hommes.

2.3 L'engagement d'une équipe au championnat régional impose la présentation d'au moins 1 arbitre régional titulaire, ou d'un arbitre régulièrement inscrit en formation.

2.4 Composition des équipes :

Il n'y a pas de limite concernant le nombre de joueurs participant pour une même équipe sur la saison.

Pour chaque rencontre, une équipe doit être composée de **14 joueurs maximum**, dont seuls 12 peuvent jouer comme joueurs de champ. L'équipe comportera donc soit **1** gardien + 6 à 12 joueurs de champ, soit **2** gardiens + 6 à 12 joueurs de champ. Les gardiens portent les bonnets rouges 1 et 13.

2.5 Formalités d'engagement :

2.5.1 Les confirmations d'engagements d'équipes sont reçues par mail ou courrier au secrétariat de la Ligue BFC de Natation, au plus tard le 17 octobre 2026. Aucun engagement ne sera accepté d'un club qui ne serait pas à jour des sommes éventuellement dues à la Ligue BFC au titre de la saison précédente.

2.5.2 Montant de l'engagement : 657,00 euros.

Le paiement intégral est exigible le 1er janvier de la saison concernée : 1er janvier 2027 pour la saison 2026-2027.

Les joueurs qualifiés :

2.6 Licence : Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence « Compétition water-polo » pour la saison en cours.

Sauf transfert régulièrement enregistré avant le jour d'un match, un joueur ne peut pas participer au championnat de Bourgogne Franche-Comté de water-polo la même saison avec deux équipes différentes.

2.7 Genre : filles comme garçons peuvent participer.

2.8 Âge :

- Garçons nés en 2010 et avant, 2011 avec simple sur classement, 2012 avec double sur classement.

- Filles nées en 2010 et avant.

2.9 Interdictions et restrictions :

~~2.9.1 Restriction compétitive~~ : **article suspendu pour la saison 2026-2027**

~~Dans le cas où son club est également engagé à un niveau de championnat supérieur au niveau régional, un joueur de 21 ans et plus (né en 2006 et avant) ne peut plus participer au championnat de BFC dès lors qu'il a été inscrit une fois à un match d'un autre championnat en France. Les clubs concernés pourront néanmoins obtenir dérogation à cette règle pour leurs joueurs adultes dont la pratique n'est plus compétitive : volume indicatif d'entraînement inférieur à 4h par semaine.~~

Note : la suspension de cet article est motivée par le contexte actuel de développement et l'engagement de chaque club à viser le plus vite possible le respect comme l'esprit de cette restriction : aligner en priorité en championnat régional plus jeunes, les féminines et les moins expérimentés afin qu'ils y jouent en responsabilité effective et y progressent à leur rythme.

2.9.2 Restriction disciplinaire : Un joueur suspendu en application du règlement sportif FFN ne peut en aucun cas participer – être inscrit – à une rencontre du championnat BFC. Rappel : la sanction est match perdu par pénalité (score 00-08 ou réel si écart négatif supérieur, - 1 point au classement).

2.10 Cas des transferts en cours de saison : Autorisés quelle que soit la date.

3. Déroulement :

3.1 La formule sportive est déterminée par la Ligue Régionale en fonction du nombre de participants.

Pour une activité sportive significative, le championnat doit proposer un minimum de 8 rencontres par équipe sur la saison, phase finale comprise.

Le calendrier des rencontres est déterminé par la ligue BFC à partir des engagements reçus et des indisponibilités annoncées par les clubs, puis validé par la réception des confirmations d'engagement. Le calendrier officiel est diffusé au plus tard le 23 octobre 2026.

Pour 2026-2027, avec 5 équipes engagées, la formule retenue est la suivante :

5 « Journées / Plateaux » à 4 équipes, organisées chez chaque engagé, avec format « Qualification puis Finale ».

A chaque Journée/Plateau, deux matchs de qualification ont lieu le matin. Ces 2 premiers matchs déterminent les équipes qui disputent la finale 3^{ème} place (entre perdants) et la finale 1^{ère} place du tournoi (entre vainqueurs).

Important : le Plateau n'étant pas un tournoi (toutes les équipes ne se rencontrent pas), un club n'est pas limité à un nombre total de joueurs sur cette journée: à chaque match, l'équipe alignée doit seulement être réglementaire.

*Pour ménager un repos de 30' au moins pour l'équipe amenée à disputer le match 2 puis le match 3, un intervalle de **1h40** est à prévoir dans le programme entre les débuts respectifs de ces 2 rencontres.*

Au plus tard 3 semaines avant la date prévue, l'organisateur du tournoi confirme ou communique aux participants et à la Ligue BFC les horaires précis des rencontres (*les horaires ci-dessous sont indicatifs*).

Le classement du tournoi est traduit en points :

- **4 points** pour le premier : vainqueur de la finale.
- **3 points** pour le deuxième : perdant de la finale
- **2 points** pour le troisième : gagnant de la petite finale
- **1 point** pour le quatrième : perdant de la petite finale

Le classement du Championnat est établi à partir des points obtenus à chaque Journée-Plateau.

Note : le mode de calcul étant particulier, le classement disponible sur extranat ne correspondra pas au classement du championnat. Une fiche de classement spécifique sera mise à jour après chaque Journée-Plateau.

En cas d'égalité de points à la fin du championnat entre plusieurs équipes, les résultats des matchs les ayant opposées seront comparés pour les départager ; le cas échéant, priorité sera donnée à une victoire obtenue dans le temps réglementaire sur une victoire obtenue après l'épreuve des tirs aux buts. Si l'égalité persiste, les règles fédérales de départage seront poursuivies.

Calendrier du Championnat :

JOURNEE 1 le dimanche 6 décembre 2026 à BELFORT, (exempt : CN Nevers)

12h45, Match 1 : BPE vs CN (arbitrage : REG + ESPL)

14h, Match 2 : DWP vs ESPL (arbitrage : REG + BPE)

15h40, finale 3^{ème} place : perdant Match 1 vs perdant Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 4)

16h50, finale 1^{ère} place : vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 3)

JOURNEE 2 le dimanche 31 janvier 2027 à Chenôve (exempt : Dole)

12h45, Match 1 : CN vs ESPL (arbitrage : REG + BPE)

14h, Match 2 : BPE vs CNN (arbitrage : REG + CN)

15h45, finale 3^{ème} place : perdant Match 1 vs perdant Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 4)

17h, finale 1^{ère} place : vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 3)

TOURNOI 3 le dimanche 7 mars 2027 à Nevers (exempt : Belfort PE)

12h45, Match 1 : CNN vs ESPL (arbitrage : REG + DWP)

14h, Match 2 : CN vs DWP (arbitrage : REG + CNN)

15h45, finale 3^{ème} place : perdant Match 1 vs perdant Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 4)

17h, finale 1^{ère} place : vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 3)

TOURNOI 4 le dimanche 25 avril 2027 à Lons (exempt : Chenôve Natation)

12h45, Match 1 : ESPL vs BPE (arbitrage : REG + CNN)

14h, Match 2 : DWP vs CNN (arbitrage : REG + ESPL)

15h45, finale 3^{ème} place : perdant Match 1 vs perdant Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 4)

17h, finale 1^{ère} place : vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 3)

TOURNOI 5 le dimanche 23 mai 2027 à Dole (exempt : ESP Lons)

12h45, Match 1 : DWP vs BPE (arbitrage : REG + CN)

14h, Match 2 : CN vs CNN (arbitrage : REG + BPE)

15h45, finale 3^{ème} place : perdant Match 1 vs perdant Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 4)

17h, finale 1^{ère} place : vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 (arbitrage : REG + arbitre club Match 3)

3.2 Modification de dates de rencontres à l'initiative de la ligue BFC :

Pour des raisons exceptionnelles (conditions météo dangereuses, événements graves...), la ligue BFC peut décider le report voire l'annulation d'une rencontre programmée. Dans ce cas, elle avise immédiatement les clubs et arbitres concernés, et détermine si nécessaire une nouvelle date avec les clubs.

3.3 Modification de l'heure de début d'une rencontre à l'initiative des clubs :

L'heure de la rencontre ou du tournoi peut être modifiée par l'organisateur jusqu'à 10 jours avant la rencontre. Il en avise dans ce délai le(s) club(s) visiteur(s), les arbitres désignés et la ligue BFC.

3.4 Forfaits :

Les clubs doivent respecter leur engagement sportif, qui signifie en premier lieu **présentation d'une équipe à chaque rencontre du championnat**. Les possibilités de report de match limitent les cas de forfaits aux événements graves et imprévisibles. Tous les acteurs du water-polo BFC ont pour objectif partagé la tenue effective des rencontres programmées.

3.4.1 Le règlement BFC adopte le règlement fédéral (6.3) concernant le constat des forfaits, avec l'aménagement suivant tenant compte de la nécessité de tenue des rencontres :

3.4.1.1 Une équipe non réglementaire se présentant à l'heure du match aura match perdu et 1 point de pénalité au classement : sanction sportive uniquement.

3.4.1.2 Une équipe absente le jour et à l'heure du match aura match perdu, 1 point de pénalité au classement, et se verra infliger l'amende pour forfait : sanction sportive + financière.

Amendes pour forfaits : voir règlements financiers.

4. Les matchs

4.1 Le rapport de match :

Le rapport de match est préparé en ligne par le club qui reçoit, via l'application Extranat. L'équipe visiteuse renseigne ensuite en ligne sa composition d'équipe. Le rapport de match est imprimé par l'équipe qui reçoit et mis à disposition de l'arbitre au moins 45 minutes avant l'heure de début de la rencontre.

Les rapports des matchs non identifiés préalablement (finales) seront remplis sur place à partir de la composition de l'équipe transmise directement à la table par les équipes concernées.

A l'issue de la rencontre, les arbitres consignent sur le rapport final les événements qui doivent l'être. Le rapport de match est vérifié puis signé. Une fois signé, il peut être scanné ou photographié par les équipes. Il sera gardé par l'arbitre fédéral ou régional puis transmis à la Ligue à la première occasion.

En appui de la fiche de remboursement, un scan du rapport de match sera joint envoyé par l'arbitre régional ou fédéral.

4.2 Conditions d'arbitrage:

Pour chaque Journée-Plateau, la Ligue BFC désigne 2 arbitres régionaux et 1 délégué, responsable du bon déroulement et de l'évaluation des arbitres.

Chaque match est arbitré par:

- un arbitre régional titulaire et à jour de recyclage, pris en charge financièrement par la Ligue Régionale,
- un arbitre en formation ou stagiaire, présenté par un club présent, non indemnisé.

Les arbitres de la Finale pour la 3^{ème} place et de la Finale pour la 1^{ère} place sont désignés sur place par le délégué régional.

Pour ses frais et indemnité, l'arbitre régional ou fédéral utilise obligatoirement la feuille de remboursement de la Ligue Régionale BFC annexée à ce règlement et disponible sur demande.

Rappel : le scan du rapport de match sera joint à la fiche de remboursement, et l'original transmis à la Ligue.

Avant le début de la rencontre, l'arbitre vérifie la régularité de la composition d'équipe, l'identité et la qualification de tous les joueurs : copies de pièces d'identités et sur classements médicaux quand nécessaire. Pour faciliter ces opérations de contrôle, il est demandé que chaque entraîneur présente obligatoirement un classeur contenant copie de ces pièces pour l'ensemble des joueurs de son équipe appelés à disputer une rencontre du championnat (sans oublier les simple ou double sur classement au besoin).

Le délégué de chaque équipe signe le rapport de match avant la rencontre, attestant ainsi la composition de son équipe.

4.3 Cumul des fonctions Joueur / Entraîneur / Arbitre

Le cumul des fonctions est interdit pour les championnats fédéraux. Cela s'explique facilement par la confusion que ce cumul entraîne au cours du même championnat, du même tournoi, du même match.

La structuration progressive de nos clubs doit leur permettre d'éviter puis de s'interdire ces situations délicates et problématiques.

A titre exceptionnel pour la saison 2026-2027, il est autorisé qu'un joueur du championnat soit aussi, ponctuellement, l'arbitre fourni par son club sur la même Journée-Plateau du championnat régional senior.

Le cas échéant, il sera considéré comme **joueur pendant ses matchs**, mais **arbitre sur l'ensemble de la journée**, avec les responsabilités et exigences qui sont attachées à cette fonction. Si sa tenue et son comportement – même lorsqu'il est joueur - ne sont pas compatibles avec la fonction d'Officiel, le délégué établira un rapport pour manquement à ces obligations, et pourra aussi lui interdire d'arbitrer pour maintenir la bonne tenue et la sécurité de la compétition. Un autre arbitre sera désigné, et le manquement d'obligation d'arbitrage de ce club sera enregistré.

De même, et toujours dans la même perspective de mise en conformité rapide, le cumul entraîneur/arbitre est toléré encore cette saison.

Le cas échéant, il sera considéré comme **entraîneur pendant ses matchs**, mais **arbitre sur l'ensemble de la journée**, avec les responsabilités et exigences qui sont attachées à cette fonction. Si sa tenue et son comportement – même lorsqu'il est entraîneur - ne sont pas compatibles avec la fonction d'Officiel, le délégué établira un rapport pour

manquement à ces obligations, et pourra aussi lui interdire d'arbitrer pour maintenir la bonne tenue et la sécurité de la compétition. Un autre arbitre sera désigné, et le manquement d'obligation d'arbitrage de ce club sera enregistré.

4.4 Equipements, matériels et affichages :

Les équipements, matériels et affichages réglementaires sont des conditions déterminantes pour la bonne tenue des rencontres et la promotion du water-polo. Les clubs doivent chercher à se rapprocher au plus près des dispositions des règlements FFN en la matière (voir règlement fédéral 2026-2027 , 8- Obligations relatives au champ de jeu et aux équipements).

4.5 Transmission et disponibilité des résultats :

Les résultats sont renseignés en ligne sur extranet par le club organisateur dans les deux heures qui suivent la fin de la compétition. Au minimum, le score final et le score de chaque période sont indiqués dans ce délai.

Les originaux des rapports de matchs sont conservés par le délégué régional ou l'arbitre, qui les transmet à la Ligue Régionale BFC.

4.6 Ethique, esprit sportif, sécurité lors des rencontres :

4.6.1 Il est de premier intérêt que chaque match se déroule dans le plus parfait esprit sportif. L'arbitre en tant que directeur de jeu, les entraîneurs et délégués d'équipes ainsi que le délégué régional sont, pour ce qui est sous leur contrôle, chargés de le faire respecter par tous, y compris en cas de débordement de tiers (public).

4.6.2 Le club organisateur est responsable de la sécurité et du comportement général du public.

Pratique féminine

La Ligue régionale soutien le développement du water-polo féminin comme celui du masculin.

Dans ce cadre, une équipe féminine régionale est engagée à un championnat inter régional, pour que nos pratiquantes disposent d'un objectif compétitif même quand elles n'ont pas encore d'équipes de club. Cette participation est mise en place comme une étape vers la création de plusieurs équipes de clubs, et à terme d'un championnat BFC féminin.

Pour le championnat inter régional, un des tournois sera organisé à Dole le 10 janvier 2027.

L'organisation de ce tournoi fera l'objet d'un cahier des charges d'organisation définissant les rôles et obligations respectives du club d'accueil et de la Ligue BFC.

L'arbitrage des rencontres sera organisé et pris en charge par la Ligue AURA qui accueille l'équipe BFC dans son championnat régional..

Le groupe régional féminin a accès aux journées de sélection de la future équipe régionale 12 ans 2026

Lors de ces regroupements, il s'entraîne avec une sélection de joueurs U17 ou U15 présentée par le club local.



D'autres actions régionales pourront être proposées et mises en place par Charlotte Moreira, responsable du développement du water-polo féminin, en fonction des besoins et opportunités.

Projet de développement de la pratique et de la formation sportive des jeunes joueurs

La Ligue régionale soutient le développement de la pratique sportive des jeunes joueurs, élément fondamental de structuration des clubs et de véritables progrès sportifs.

Le projet régional dans ce domaine consiste à parvenir à **constituer, préparer et présenter une équipe régionale pour une Coupe de France des Ligues de la saison 2027-2028 ou suivante.**

Des journées de sélection et d'évaluation sont organisées sur la saison 2026-2027 pour:

- Recenser l'effectif régional
- Evaluer ces jeunes à partir d'exercices en commun
- Développer les orientations techniques prioritaires : en 2026-2027 : **pressing et maîtrise du règlement.**
- Organiser des matchs de jeunes joueurs
- Permettre les échanges techniques entre entraîneurs à partir notamment d'orientations techniques

Les journées de sélection sont accessibles aux joueuses et joueurs né(e)s en **2015 et après.**

Sur demande de l'entraîneur et avis du CT, les jeunes nés en 2014 voire 2013 pourront participer.

Dates et lieux des regroupements :

Dimanche 11 octobre 2026 à Dole

Dimanche 13 décembre 2026 à Chenôve

Dimanche 7 février à Belfort

Dimanche 4 avril à Dole

Dimanche 6 juin à Chenôve

Une communication spécifique sera réalisée en cas de modification du programme.



Stage estival 12 ans :

Les meilleurs jeunes de 11 ans et 12 ans (2015 et 2016) identifiés au cours des regroupements seront sélectionnés pour participer au stage régional estival de water-polo.

Les entraîneurs sont invités à faire noter dès la rentrée cette possibilité sportive aux parents comme aux joueurs.

La date du stage sera précisée avant le 15 janvier 2027.

Le stage a comme objectifs de :

- Préparer le groupe régional pour une participation à la CFL 13 ans ou la CFL 15 ans en 2028,
- Favoriser les échanges et la formation entre entraîneurs

Une participation forfaitaire de 103,00 euros par joueur sera facturée aux clubs par la Ligue Régionale BFC.



Règlement financier pour le water-polo

Engagements :

- Championnat BFC 2025-2026 : **657,00 euros.**

Arbitrage :

- Championnat BFC seniors :
Pour l'**arbitre fédéral ou régional désigné** : remboursement des frais de déplacements + 1 repas à 20,60 euros maximum sur présentation de note, + indemnité d'arbitrage de 41,30 euros par rencontre.

Les frais d'arbitrages sont remboursés directement aux arbitres, obligatoirement à partir de la fiche de remboursement spécifique.

Participation aux frais de stages régionaux :

- Stage estival 11-12 ans (8 jours) :
103,00 euros par joueur présent. Cette somme est facturée au club concerné.

Amendes :

Championnat BFC seniors :

- Forfait pour un match : 100,00 euros
- Forfait pour une journée-plateau : 200,00 euros
- Second forfait, **entraînant le forfait général**, déclaré ou constaté : 500,00 euros.
- Défaut de présentation d'arbitre par un club qui en est chargé : 100,00 euros
- Défaut d'affichage constaté lors d'un match (score, fautes, temps-morts) : /
- Défaut de transmission du résultat d'un match dans le délai de 2h : /